



Rapport du comité des résolutions de la Conférence régionale des femmes de la RCN Les 7 et 8 juin 2019

Les personnes suivantes ont été désignées membre du Comité des résolutions :

- **Hélène Lapointe**, Syndicat des employé-e-s de l'Impôt, Section locale 70035
- **Anna-Marie Melanson**, Syndicat des employées et employés nationaux, Section locale 70044
- **Joy Morgan**, Syndicat des Douanes et de l'Immigration, Section locale 70066
- **Carla Ross**, Syndicat des employées et employés nationaux, Section locale 70059

Les conseillères techniques étaient Caroline Bédard et Louise Patrice.

La réunion a débuté à 18h15. Le comité s'est rencontré par appel conférence et a examiné six résolutions. Le comité a déterminé l'ordre de priorité suivant :

- Résolution 2 – Résolution visant à proposer des services de garde universels pour tous au Canada
- Résolution 5 – Résolution sur le vote
- Résolution 3 – Condition féminine – affiliations
- Résolution 6 – Les femmes et la politique
- Résolution 1 – Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien compte en vue de mettre sur pied un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap
- Résolution 4 – Remboursement des frais de taxis après la participation aux activités du Comité

Anna-Marie Melanson et Carla Ross ont été nommées co-présidentes du comité des résolutions.

Le tout soumis respectueusement au nom du comité.

Résolution 2

TITRE : Résolution visant à proposer des services de garde universels pour tous au Canada

SOURCE : Comité régional des femmes d'Ottawa

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 2 rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE selon le rapport de l'UNICEF de 2008, notre réseau de services de garde se classait au 25^e rang parmi les pays de l'OEDC;

ATTENDU QUE les services de garde de qualité font tellement défaut au Canada qu'un enfant sur quatre seulement a accès à des services de garde règlementés;

ATTENDU QUE chaque fois qu'une femme consacre une année de sa vie à s'occuper de ses enfants à la maison, elle perd 5 % d'un revenu qu'elle ne récupèrera jamais;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'AFPC va renouveler son budget pour la campagne nationale pour des services de gardes éducatifs pour tous. Les services de garde universels favorisent l'éducation de futurs citoyens heureux, en bonne santé et productifs et contribuent à la réduction du taux de pauvreté.

MOTIFS : Chaque famille au Canada, peu importe où elle vit, a droit à des services de garde à l'enfance. La même chose s'applique à tous les enfants, peu importe si leurs parents travaillent, cherchent un emploi, sont inaptes au travail ou sont aux études. Et la chose s'applique quelles que soient la langue, la culture ou les capacités d'un enfant. Les services de gardes de qualités devraient être universels. Les enfants, tous milieux socioéconomiques confondus, devraient avoir le droit de fréquenter un service de garde et d'apprendre avec les autres.

Résolution 5

TITRE : Résolution sur le vote

SOURCE : Comité régional des femmes d'Ottawa

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 5 rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE recruter, encourager et mobiliser les membres actifs de divers comités de groupes d'équité constitue un défi;

ATTENDU QUE la participation active est souvent liée à la mobilisation qu'organisent les membres dans leurs cercles d'influence, leurs réseaux et sections locales. Le protocole de vote actuel semble être un obstacle à la participation;

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 3(b) de l'article 15 des Statuts et règlements, adopté au congrès triennal 2018 de l'AFPC, soit supprimé parce qu'il représente un obstacle à la participation au niveau de la base. Ce faisant, on favorisera la réintégration de la disposition antérieure, à savoir : un vote par militant présent aux réunions des comités de groupes d'équité.

MOTIFS : Plutôt que de créer des contraintes, il est essentiel de donner plus d'accès aux comités. De plus, la structure organisationnelle de la région est basée sur la participation individuelle des membres et non pas sur la participation des sections locales en tant que groupe.

Résolution 3

TITRE : Condition féminine – affiliations

SOURCE : Comité régional des femmes francophone de la RCN (CRFF-RCN)

LANGUE DE DÉPART : Français

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 3 rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE le CRFF-RCN est affilié à des organisations féministes qui lui permettent d'élargir son implication dans le réseau communautaire et lui donne accès au réseau des femmes de la région;

ATTENDU QU'il est important d'être au courant des événements de mobilisation et de solidarité des mouvements défendant les dossiers de condition féminine;

ATTENDU QU'il est nécessaire de participer à des rencontres et de s'impliquer dans des comités de travail afin de discuter des enjeux qui influencent les conditions de vie des femmes et de réaliser des actions concrètes :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC adopte un budget dédié à faciliter la participation des membres de comités régionaux de femmes aux organisations féministes, incluant des pertes de salaire si nécessaire.

MOTIFS : Il est important pour les membres des comités régionaux de femmes de créer des liens avec les membres des affiliations de condition féminine afin de développer avec ces groupes des actions pour promouvoir les dossiers de conditions féminines.

Résolution 6

TITRE : les femmes et la politique

SOURCE: Comité régional des femmes francophone de la RCN

LANGUE DE DÉPART : Français

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 6 rédigée en ces termes :

ATTENDU QU'il est souhaitable que les femmes s'impliquent en plus grand nombre dans la politique active;

ATTENDU QUE les femmes représentent plus de 50 % des membres de l'AFPC;

ATTENDU QUE malgré les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes, la politique demeure le domaine des hommes;

ATTENDU QUE les femmes hésitent à se lancer dans la vie politique faute de formation et de ressources pouvant les soutenir :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC adopte un budget dédié à la formation politique des membres des comités régionaux de femmes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE dans le budget soit inclus la perte de salaire afin de faciliter leur participation aux formations offertes, sans les limiter dans le choix de formation. Elles pourront s'inscrire à une formation qui se donne le jour, la semaine.

MOTIFS : Bien qu'une résolution semblable a été adoptée lors du dernier Congrès de la RCN, celle-ci proposait l'élaboration d'une formation créée et donnée par l'AFPC. La présente résolution élargit les possibilités de formation en permettant aux femmes de choisir une formation extérieure.

Résolution 1

TITRE : Promouvoir les initiatives de la coalition Chaque canadien compte (CCC) en vue de mettre sur pied un programme national de soutien aux personnes ayant un handicap

SOURCE : Comité régional des femmes d'Ottawa

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 1 rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE Les personnes atteintes d'une invalidité chronique de longue durée doivent présenter une nouvelle demande de services de soutien lorsqu'elles franchissent une nouvelle étape de leur vie, par exemple le passage de l'enfance à l'âge adulte, et qu'ils se retrouvent sans protection pendant une certaine période;

ATTENDU QUE Des systèmes provinciaux et territoriaux cloisonnés et inefficaces rendent les personnes atteintes d'une invalidité chronique à long terme vulnérables et les laissent sans protection lorsqu'elles déménagent d'une province ou un territoire à un autre;

IL EST RÉSOLU QUE L'AFPC fasse la promotion des activités qu'organisent Chaque canadien compte en vue de mettre sur pied un programme national qui garantirait un accès équitable, éliminerait les lacunes dans la prestation des services et garantirait une norme minimale dans les mesures de soutien, en organisant notamment des séances d'information sur le CCC pendant ses activités.

MOTIFS : Le programme va renforcer le Canada à fournir un soutien significatif pour les Canadiens vivant avec un handicap à long terme, leurs proches et ceux qui travaillent avec eux.

Résolution 4

TITRE : Remboursement des frais de taxis après la participation aux activités du Comité

SOURCE : Comité régional des femmes d'Ottawa

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Le comité recommande l'**adoption** de la résolution 4 rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE la sécurité de tous nos membres est primordiale; et

ATTENDU QUE certaines personnes sont plus susceptibles d'être victimes d'agression pour les raisons suivantes : âge, couleur, origine nationale ou ethnique, race, handicap, sexe, identité de genre ou autres;

IL EST RÉSOLU QUE par mesure de sécurité, le bureau régional de l'AFPC rembourse les frais de taxi encourus par les membres lorsque ces derniers participent à des rencontres qui se terminent après le coucher du soleil.

MOTIFS : Il est essentiel d'assurer la sécurité des membres en tout temps.

Anna-Marie Melanson demande que soit consigné sa dissidence à l'égard de la recommandation du comité.